

ACTIONS DE FORMATION INDIVIDUELLES 2018

Liste des pièces à fournir pour le remboursement

FOURNIR LES DOCUMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT ET SANS AGRAFE

ATTENTION !!! NOTER LE NUMERO DE SUBVENTION (S 2018 00 ...) EN EVIDENCE SUR LE DOSSIER

RIB au nom du stagiaire **ou** de la société demandeuse de la formation

Attestation de stage

Feuille d'émargement ORIGINALE signée par demi-journées avec les horaires

Facture ORIGINALE mentionnant :

Les coordonnées du stagiaire en entête **et le nom-prénom « dans le corps de la facture »**
L'intitulé de la formation
L'adresse du lieu de formation
Les dates
Le nombre d'heures
Le coût

Pour l'organisme : le tampon et la signature

Pour le stagiaire : la signature et la mention manuscrite ci-dessous :

«Acquittée le (date), par chèque (n° du chèque) **ou** virement le (date), de (montant en €), tiré sur la banque (nom de la banque)»

Le service du Conseil de la Formation de la CMAR PACA se réserve le droit de réclamer à tout moment en vue du paiement, toutes pièces complémentaires permettant de justifier de l'exécution des prestations de formation.

***AGREMENT**

Votre agrément est valide **60 JOURS** à compter de la date indiquée par tampon sur votre demande d'agrément financier. Tout stage non **démarré** avant cette date sera automatiquement **ANNULE**. Une nouvelle demande d'agrément sera alors **OBLIGATOIRE**.

***REMBOURSEMENT**

A compter de la date de fin de formation vous disposez de **30 JOURS MAXIMUM** pour nous faire parvenir les pièces relatives au règlement. Passé ce délai, la formation sera automatiquement **ANNULEE**.

Le dossier est à renvoyer PAR COURRIER UNIQUEMENT à :

CMAR PACA - Service Conseil de la Formation
87 Boulevard Perier - 13008 MARSEILLE - 04 96 10 07 28